

**INFORMATION DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE
« MH EPARGNE OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES »**

Paris, le 21 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) «MH EPARGNE OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES ». Nous vous rappelons que votre FCPE est nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES » (Part FS-C). A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

- **Ajout de la possibilité de recourir à un nouvel instrument de couverture**

Le règlement du Fonds nourricier est modifié pour tenir compte de l'ajout, au niveau du règlement du fonds maître SIENNA OBLIGATIONS MULTISTRATEGIES, de la possibilité de recourir à des futures sur changes. Il autorise ainsi désormais le recours à cet instrument, à des fins de couverture des expositions en devises, en complément des futures sur taux déjà autorisés.

Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées.

La documentation réglementaire de votre FCPE est mise à jour pour tenir compte de ces évolutions à compter du 24 juillet 2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du FCP et notamment du DIC, disponibles sur le site internet <https://www.sienna-gestion.com/>.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 829 688 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com